

# Encadrant(e) d'unité de soins et d'activités paramédicales, médicotechniques et de rééducation

**Encadrer** une équipe pluri professionnelle et **assurer** le fonctionnement d'un service de soins, médicotechnique ou de rééducation, en veillant à qualité, à l'efficacité et à la sécurité des prises en charge ou en soins, en collaboration avec l'équipe médicale et l'ensemble des intervenants.

(Ex Encadrant(e) d'unité de soins et d'activités paramédicales - 05U20)

(Ex Cadre responsable d'unité de soins)

## SOINS

### MANAGEMENT DES ORGANISATIONS DES SOINS

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM

Niveau 6 (Licence)

RÉPERTOIRE DES MÉTIERS DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE - FPH

Encadrant(e) d'unité de soins et d'activités paramédicales, médicotechniques et de rééducation (XXXX)

## RÉFÉRENTIEL

### ACTIVITÉS

- Animation de l'équipe de soins, en cohérence avec le projet managérial de l'établissement
- Encadrement des professionnels de l'unité de soins ou du service (recrutement, évaluation, formation, gestion prévisionnelle des métiers et des compétences) et accompagnement du développement de leurs compétences individuelles ou collectives
- Mise en œuvre et conduite d'une démarche d'amélioration continue de la qualité et de la gestion des risques et développement de la culture du signalement et de l'analyse des causes
- Organisation de l'accueil et de l'intégration des élèves, des étudiants et des nouveaux arrivants et mise en œuvre d'une politique d'attractivité de l'unité de soins ou du service
- Participation à des comités ou des projets institutionnels
- Participation à la gestion administrative et médico-économique de l'unité de soins ou du service
- Participation à la production et l'utilisation d'éléments probants de recherche en santé contribuant à l'évolution des pratiques professionnelles
- Pilotage des projets du service, en lien avec l'équipe médicale et en tenant compte des orientations du pôle et du projet de soins de l'établissement
- Prévision, organisation, coordination et suivi des activités et des moyens nécessaires pour un secteur d'activités de soins
- Réalisation d'une veille réglementaire et professionnelle spécifique à son domaine d'activité
- Relation entre les personnes prises en soins, les familles et les usagers, notamment dans le cadre de l'amélioration de la qualité des soins et du respect des chartes institutionnelles

## SAVOIR-FAIRE

- Analyser des données, des tableaux de bord et justifier des résultats relatifs aux activités de son domaine
- Animer et manager des équipes en environnement hiérarchique et fonctionnel
- Communiquer, transmettre les informations et en rendre compte
- Concevoir, formaliser et adapter des procédures/protocoles/modes opératoires/consignes relatifs à son domaine de compétence
- Concevoir, piloter et évaluer un projet, relevant de son domaine de compétence
- Conduire et animer des réunions
- Participer à la prévention des risques professionnels et contribuer à l'amélioration de la qualité de vie au travail
- Piloter, animer et impliquer, dans son champ de compétences, une ou plusieurs équipe(s) pluri professionnelles
- Planifier, gérer et adapter les moyens mis à disposition (ressources financières, humaines, formation, planning)
- Prévenir et gérer les conflits
- Réaliser un reporting quant à l'activité de l'unité de soins ou du service
- Soutenir et participer à des projets de recherche dans son domaine d'activité

## CONNAISSANCES REQUISES

- Animation d'équipe (32030)
- Communication/relations interpersonnelles (15034)
- Compétences numériques
- Conduite de projet
- Démarche qualité et gestion des risques
- Droit des usagers du système de santé (43415)
- Encadrement de personnel
- Éthique et déontologie professionnelles
- Gestion administrative, économique et financière
- Gestion des ressources humaines du service
- Gestion du stress
- Hygiène hospitalière
- Prévention des risques professionnels
- Prévention et gestion des conflits
- Psychologie générale
- Réglementation relative à l'organisation du travail
- Soins (en fonction du domaine d'activité) (43412)
- Stratégie et organisation/conduite du changement (32025)

## AUTRES RÉFÉRENTIELS

- [Cadre de santé d'unité de soins ou de service paramédical \(Code ROME J1502\)](#)
- [Coordonnateur ou coordonnatrice de santé \(CNFPT Répertoire des métiers territoriaux B4B/04\)](#)

## TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Décret n° 2012-1466 du 26 décembre 2012](#)
- [Circulaire DGOS/RH4/DGCS no 2013-41 du 5 février 2013](#)
- [Arrêté du 25 juin 2013](#)
- [Décret n° 2016-639 du 19 mai 2016](#)
- [Décret n° 2016-647 du 19 mai 2016](#)

## FORMATION

Diplôme de cadre de santé (niveau 6) ou selon la formation visée, diplôme ou titre universitaire à finalité professionnelle de niveau 6 ou 7 dans les domaines de la santé, des sciences de l'éducation ou du management.

## Diplôme d'Etat de cadre de santé (43435)

### INFOS GÉNÉRALES

#### NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 6 (Licence)

#### CERTIFICATEUR

Ministère chargée de la santé

#### VALIDEUR

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)

### TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Décret n°95-926 du 18 août 1995](#)

### RÉPERTOIRE

- [RNCP38443](#)

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

[Les prérequis au concours cadre](#)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34818/>

## ACCÈS

### VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

Formation initiale et continue

---

### ADMISSIBILITÉ

- Être titulaire d'un des diplômes suivants :
    - Diplôme d'État d'infirmier
    - Diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique
    - Diplôme d'État de puériculture
    - Diplôme d'État d'infirmier anesthésiste
    - Diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire
    - Diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale ou B.T.S. d'électroradiologie médicale
    - Diplôme d'État de laborantin d'analyses médicales, ou D.U. de Technologie option Biochimie, ou B.T.S. de Biochimie ou B.T.S. d'analyses biologiques
    - Diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute
    - B.T.S. de diététique ou DUT de biologie appliquée option Diététique
    - Diplôme d'État d'ergothérapeute
    - Diplôme d'État de psychomotricien
    - Brevet professionnel de préparateur en pharmacie.
  - Justifier de 4 ans (équivalent temps plein) d'exercice effectif de la profession au 31 janvier de l'année des épreuves de sélection.
  - Epreuve écrite et anonyme (4 h, notée sur 20) : Commentaire d'un texte sur un sujet d'ordre sanitaire et social pour tester les capacités d'analyse et de synthèse du candidat, son aptitude à développer et argumenter ses idées par écrit. Une double correction est assurée. L'admissibilité est déclarée pour les candidats ayant une note égale ou supérieure à 10/20.
- 

### MODALITÉS D'ADMISSION

#### Epreuve orale (30 mn, notée sur 20)

- Exposé oral (10 mn) : présentation d'un dossier + entretien individuel (20 mn).
  - L'évaluation de cette épreuve prend en compte : le dossier d'admission, l'exposé et l'entretien.
  - Note finale = note d'admissibilité + note d'admission.
  - Ne peuvent être déclarés admis que les candidats dont la note finale est égale ou supérieure à 20/40, et dont la note d'admission n'est pas inférieure à 10/20.
-

## JURY

Présidé par l'Inspecteur Régional, il est composé :

- du Directeur de l'École de Cadres ou de son représentant
- d'un Directeur ou d'un enseignant d'une école paramédicale
- d'un Cadre Supérieur
- d'un Directeur d'hôpital
- d'un Médecin hospitalier
- d'un Enseignant relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Les enseignants des écoles paramédicales et les cadres supérieurs appartiennent à la même profession que le candidat.

---

## PROGRAMME

### Durée

42 semaines (dont 1 semaine de congés)

### Enseignement théorique (24 ou 26 semaines)

6 modules :

Module 1 : Initiation à la fonction de cadre (90 h)

Module 2 : Santé publique (90 h)

Module 3 : Analyse des pratiques et initiation à la recherche (90 h)

Module 4 : Fonction d'encadrement (150 ou 180 h)

Module 5 : Fonction de formation (150 ou 180 h)

Module 6 : Approfondissement des fonctions d'encadrement et de formation professionnels (150 h)

### Stages (13 ou 15 semaines, soit 130 ou 150 demi-journées)

Ils peuvent être effectués en continu ou en discontinu et doivent être organisés en cohérence avec les enseignements théoriques.

---

## OBTENTION DU DIPLÔME

### Modules 1-2-4-5

Chaque module comprend une épreuve écrite et/ou orale, notée(s) sur 20. Le module est validé si la note obtenue par le candidat est égale ou supérieure à 10/20.

### Modules 3 et 6

Mémoire individuel donnant lieu à soutenance, noté sur 20. Les deux modules sont validés si la note obtenue par le candidat est égale ou supérieure à 10/20.

---

# STATUT ET ACCÈS

## Corps des cadres de santé paramédicaux

### STATUT DANS LA FPH

#### Catégorie A

---

#### Grades

- Cadre de santé paramédical (11 échelons)
  - Cadre supérieur de santé paramédical (8 échelons)
  - Cadre de santé paramédical hors classe (5 échelons + 1 échelon spécial)
- 

### MODALITÉS DE RECRUTEMENT DANS LA FPH

#### Concours interne sur titres

Organisé au niveau d'un ou plusieurs établissements d'un même département ou dans plusieurs départements

Avis affiché dans les locaux de l'établissement et publié sur son site Internet et dans les agences locales pour l'emploi

#### Conditions

- Etre titulaire du diplôme de cadre de santé
- Etre fonctionnaire hospitalier appartenant aux corps des personnels infirmiers, de rééducation ou médico-techniques
- Compter au moins 5 ans de services effectifs dans l'un ou plusieurs de ces corps.

#### OU

- Etre agent non titulaire de la fonction publique hospitalière
- Etre titulaire de l'un des diplômes d'accès aux corps des personnels infirmiers, de rééducation ou médico-techniques et du diplôme de cadre de santé
- Compter au moins 5 ans de service effectifs en qualité de personnel de la filière infirmière, de rééducation ou médico-technique

**Quota** : au moins 90 % des postes offerts aux concours interne et externe

---

## **Concours externe sur titres**

Organisé au niveau d'un ou plusieurs établissements d'un même département ou dans plusieurs départements

Avis affiché dans les locaux de l'établissement et publié sur son site Internet et dans les agences locales pour l'emploi

### **Conditions**

- Etre titulaire des diplômes ou titres requis pour le recrutement dans les corps des personnels infirmiers, de rééducation ou médico-techniques et du diplôme de cadre de santé (ou de certificats équivalents)
- Compter au moins 5 ans d'exercice dans les corps des personnels infirmiers, de rééducation ou médico-techniques ou les corps équivalents des secteurs public ou privé

**Quota** : 10 % des postes offerts aux concours interne et externe

---

## **Promotion professionnelle**

Dispositif des études promotionnelles pour préparer le diplôme de cadre de santé

### **Conditions**

- Réussite à l'entrée en Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS)
  - Accord de prise en charge par l'établissement employeur
  - Contrat d'engagement de servir dans un établissement de la FPH d'une durée égale au triple de celle de la formation dans la limite de 5 ans à compter de l'obtention du diplôme
- 

## **Détachement ou intégration directe**

Possibilité d'intégration dans le corps de détachement à tout moment à la demande de l'intéressé

### **Conditions**

- Etre fonctionnaire dans un corps ou cadre d'emplois classé de catégorie A
  - Justifier des diplômes, titres ou autorisations exigés pour l'accès au corps
- 

## **Ressortissants européens**

Justifier d'un titre et/ou d'une expérience professionnelle permettant l'exercice de la profession sur autorisation de l'autorité compétente et sous réserve de mesure de compensation, si les qualifications professionnelles attestées font apparaître des différences substantielles.

---

## **ÉVOLUTION DANS LA FPH**

### **AU GRADE DE CADRE SUPÉRIEUR DE SANTÉ paramédical**

**Concours professionnel ouvert dans chaque établissement**

#### **CONDITION**

- Compter au moins 3 ans de services effectifs dans le grade de cadre de santé paramédical

### **AU GRADE DE CADRE DE SANTÉ paramédical hors classe**

**Inscription au choix au tableau annuel d'avancement**

#### **Conditions**

- Compter au moins 1 an dans le 4ème échelon du grade de cadre de santé paramédical
- Justifier de 8 ans d'exercice dans des emplois ou fonctions correspondant à un niveau élevé de responsabilité

**OU**

**Inscription au choix au tableau annuel d'avancement**

#### **Conditions**

- Avoir atteint le 8<sup>ème</sup> échelon du grade de cadre de santé paramédical
- Avoir fait preuve d'une valeur professionnelle exceptionnelle
- Avoir obtenu 4 nominations par inscription au choix au tableau annuel d'avancement

#### **Fonctions**

- Fonctions d'encadrement d'un nombre élevé de cadres de santé paramédicaux et de personnels de soins
- Fonctions à haut niveau de responsabilité : direction, coordination, encadrement, coordination de projets (liste fixée par arrêté des ministres chargés de la santé et de la fonction publique)

### **AU GRADE DE DIRECTEUR DES SOINS DE 2<sup>ÈME</sup> CLASSE**

**Concours national interne sur épreuves**

#### **CONDITIONS**

- Être cadre de santé
- Compter au moins 5 ans de services effectifs dans le grade

## **Au grade de directeur d'établissements sanitaire, sociaux et médico-sociaux de classe normale**

**Tour extérieur, après inscription sur une liste d'aptitude arrêtée par le DG du CNG**

### **Conditions**

- Avoir atteint dans le corps d'origine un grade avec un indice terminal au moins égal à l'indice brut 780
- Compter 8 ans de services effectifs dans la catégorie A

**Quota** : 9 % au plus des élèves directeurs titularisés après la formation EHESP

## **Au grade de directeur d'établissements sanitaire, sociaux et médico-sociaux hors normale**

**Tour extérieur, après inscription sur une liste d'aptitude arrêtée par le DG du CNG**

### **Conditions**

- Avoir atteint dans le corps d'origine un grade avec un indice terminal au moins égal à l'indice brut 966
- Compter 10 ans de services effectifs dans la catégorie A

**Quota** : 6 % au plus des élèves directeurs titularisés après la formation EHESP

## **Au grade de directeur d'hôpital de classe normale**

**Tour extérieur, après inscription sur une liste d'aptitude arrêtée par le DG du CNG**

### **Conditions**

- Avoir atteint dans le corps d'origine un grade avec un indice terminal au moins égal à l'indice brut 852
- Compter 8 ans de services effectifs dans la catégorie A

**Quota** : 9 % au plus des élèves directeurs titularisés après la formation EHESP

## **Au grade de directeur d'hôpital hors normale**

**Tour extérieur, après inscription sur une liste d'aptitude arrêtée par le DG du CNG**

### **Conditions**

- Avoir atteint dans le corps d'origine un grade avec un indice terminal au moins égal à l'indice brut 966
- Compter 10 ans de services effectifs dans la catégorie A

**Quota** : 6 % au plus des élèves directeurs titularisés après la formation EHESP

---

# EXERCICE DU MÉTIER

## CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

### Spécificités

- Cadre de nuit

### Relations professionnelles

- Direction des soins
- Cadre de pôle
- Cadre supérieur de santé
- Chef de service
- Equipe médicale et paramédicale du service
- Cadres de santé
- Directions fonctionnelles

### Structures

- Etablissement de soins (hôpital, clinique, ...)
- Structure d'accueil (centre de rééducation et de rééducation fonctionnelle, ...)
- Institut de formation

### Conditions

- Travail en horaires décalés, les fins de semaine, jours fériés, de nuit
  - Possibilité d'astreintes ou de gardes
- 

## AUTRES APPELLATIONS COURANTES

- Cadre de service

# MOBILITÉ

## PASSERELLES

## Passerelles dans la FPH

- [Formateur\(trice\) des professionnels de santé](#)
  - [Coordonnateur\(trice\) général\(e\) des soins ou directeur\(trice\) des soins en établissement\(s\)](#)
  - [Coordonnateur\(trice\) général\(e\) d'instituts ou Directeur\(trice\) des soins en institut\(s\)](#)
- 

## Passerelles dans les autres fonctions publiques

- [Fonction publique territoriale](#)
- 

© ANFH - 265 rue de Charenton 75012 Paris - Tél. : 01 44 75 68 00

<http://metiers.anfh.fr/Encadrant%28e%29%20d%E2%80%99unit%C3%A9%20de%20soins%20et%20d%E2%80%99activit%C3%A9s%20param%C3%A9dicales%2C%20m%C3%A9dicotechniques%20et%20de%20r%C3%A9%C3%A9ducation%20%28XXXX%29>